57e ANNEE (6e série) — N° 52 — 6 NOVEMBRE 1947

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

F.-M. CATHERINET
Ancien Supérieur du Grand Séminaire de Langres
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La législation religieuse de Constantin. — II. La religion catholique aux U. S. A. — III. L'Eglise et l'Etat en U. R. S. S. ; Retour massif à la religion orthodoxe. — IV. Témoins de la vie russe. — V. La Police secrète et les camps de concentration en Russie. — VI. Essai de classification raisonnée des hominidés fossiles. Les origines de l'humanité.

I

« L'attitude religieuse de Constantin reste encore une énigme. » C'est par ces mots que M. Jean Gaudemet ouvre une étude très documentée de la *Législation religieuse de Constantin*, dans la *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* de janvier - juin 1947 [1].

Tout le monde sait que Constantin est regardé comme le premier empereur chrétien, que toutefois la légende s'est emparée de lui et a fortement accentué les lignes de son dévouement à la foi chrétienne, n'hésitant pas à situer son baptême beaucoup plus tôt qu'il n'eut lieu en réalité. L'érudition moderne s'est attachée à son cas. Il existe une bibliographie considérable autour de son nom. M. A. Piganiol, bien connu par ses travaux sur l'époque romaine, lui a consacré une monographie importante [2]. Les fouilles engagées, depuis 1941, sous la basilique de Saint-Pierre du Vatican (voir notre Causerie du 27 mars 1947), laissent prévoir les résultats les plus intéressants sur la question. Il est encore trop tôt pour se faire une idée précise des conclusions qui pourront être tirées, à propos de Constantin. Il ne s'agira donc ici que des textes législatifs du grand empereur. Ces textes ne sont à vrai dire que fragmentaires. Ils se trouvent en des codes postérieurs. Les fragments sont au nombre de vingt-trois et appartiennent à dix-huit constitutions différentes. Si l'on prend garde à leur chronologie, on constate que les documents les plus favorables à la religion chrétienne, bien qu'elle ait obtenu la paix et la tolérance officielle dès 313, se situent de 318 à à 321. L'année 321 paraît avoir été particulièrement décisive.

Une première chose est certaine, c'est que toutes les constitutions relatives à l'Eglise catholique lui font une situation privilégiée dans la société romaine. Elles consacrent 1° l'immunité du clergé, — 2° la reconnaissance légale de la juridiction épiscopale, — 3° celle des affranchissements *in ecclesia*, — 4° celle du repos dominical, — 5° celle de la capacité successorale des églises.

Passons en revue ces divers points.

1° *Immunité du clergé.* — Il ne s'agit pas encore, comme on l'a parfois avancé, de l'immunité d'impôt. Elle n'apparaîtra que sous les fils de Constantin. Cette immunité c'est l'exemption des charges et liturgies publiques. Il y avait alors, dans les municipes et les villes, une obligation pour les gens riches d'assumer certaines charges publiques, dont la plus grave était la perception des impôts, avec responsabilité du rendement, ou encore la prise en charge de réjouissances publiques, jeux du théâtre ou autres choses de ce genre. Par la volonté de Constantin, tous ceux qui, sous l'appellation générale de *clercs — id est, qui clerici appellantur*, précise le texte, — exercent le ministère sacré, sont exempts de ces charges. Et pour quelle raison ? L'empereur le dit nettement :

> « Je veux qu'ils soient gardés, une fois pour toutes, exempts de toute charge publique, afin qu'ils ne soient pas distraits par un errement ou un abus sacrilège du service dû à la divinité. »

L'empereur considère donc comme un *sacrilège* de détourner un clerc du service divin, par l'obligation de servir dans l'administration publique.

Sur ce point, du reste, il ne faisait qu'accorder aux clercs catholiques ce qui était de règle pour les ministres du culte païen. Comme le dit notre auteur : « Les constitutions de 313 n'avaient rien d'inouï ». Mais elles furent strictement réservées aux « catholiques », c'est-à-dire refusées aux hérétiques, aux schismatiques, à tous les dissidents des sectes.

2° *La juridiction épiscopale.* — Saint Paul (I Cor., VI, 18), fait honte aux chrétiens de recourir aux juges profanes et leur recommande de faire trancher leurs différends par un arbitrage entre frères. La loi romaine reconnaissait les arbitrages de ce genre. Les communautés juives notamment avaient fait reconnaître la compétence de leurs autorités religieuses, même en dehors de la Palestine, à la seule condition qu'il ne s'agît que de querelles entre Juifs. C'est au nom de ce principe que Jésus fut jugé par le Sanhédrin. L'Evangile atteste toutefois

[1] Dans ce même numéro se trouve une notice émue de M. Gabriel Le Bras sur l'abbé Victor Carrière, professeur à l'Institut catholique de Paris et directeur de la Revue, décédé dans la nuit du 9 au 10 décembre 1946, à l'âge de 74 ans. Nous tenons à nous associer aux regrets exprimés par M. Le Bras pour la perte subie, en la personne de M. Victor Carrière, par le haut enseignement catholique en France.

[2] A. PIGANIOL, *L'Empereur Constantin*, Paris, 1932. — On pourra recourir pour un exposé général, à celui de M. R. Palanque, dans *Histoire de l'Eglise* de Fliche et Martin, t. III, p. 1 et suiv. (Paris, Bloud et Gay).

que ce tribunal ne pouvait plus, depuis la conquête romaine, porter de sentence de mort.

Par une constitution de 318, renouvelée et précisée en 333, Constantin consacre le droit de l'évêque en matière judiciaire. Ce droit contient les éléments que voici : droit pour un plaideur de transférer son procès de la juridiction laïque à la juridiction épiscopale, même si son adversaire s'y oppose ; — caractère irrévocable et sans appel de la sentence épiscopale ; — obligation pour les juges civils d'en assurer l'exécution.

« Constantin justifiait ces faveurs à la juridiction épiscopale par l'équité des sentences, que n'aveuglaient pas les *captiosa præscriptionis vincula*. L'évêque, statuant selon la loi chrétienne, échappait en effet aux entraves que le formalisme procédural romain laissait encore subsister à cette époque. Ainsi s'affirmait, dès ses débuts, l'équité des cours d'Eglise, qui, pendant des siècles, devait assurer leur fortune. »

3° *L'affranchissement in ecclesia.* — L'historien Sozomène affirme qu'avant la législation de Constantin, sur ce point, et en raison de l'excessive sévérité des lois, la pleine liberté, que l'on appelle « la cité romaine », ne pouvait être acquise que difficilement. Il était donc malaisé de passer de l'état servile à l'état libre. Constantin, s'inspirant peut-être d'usages païens antérieurs ou de privilèges accordés aux synagogues, donna des facilités au clergé, pour pratiquer les affranchissements non seulement *in ecclesia*, mais aussi par disposition de dernière volonté, en quelque forme que ce fût, même oralement et sans témoin. Dans ce dernier cas, la liberté devait être acquise à l'esclave dès que la volonté du mourant était rendue publique. Puis, la jurisprudence ou « interprétation » de la constitution étendit cette possibilité pour les clercs, même en dehors de la dernière volonté. Ce fut donc un fruit incontestable de la victoire du christianisme dans le monde que l'expansion du mouvement de libération des esclaves.

4° *La capacité de recueillir par testament.* — C'était en 321 que Constantin avait accordé au clergé le privilège de pouvoir affranchir les esclaves, *in ecclesia*, par acte simplement signé des prêtres de l'église en présence du peuple. Quelques mois plus tard, le 3 juillet 321, était publiée à Rome une loi nouvelle reconnaissant à l'Eglise la capacité de recevoir des legs. Le patrimoine ecclésiastique allait se développer rapidement et immensément, du fait de cette loi mémorable. Il est vrai qu'en enrichissant l'Eglise, pour lui permettre de mieux remplir ses fonctions religieuses et sociales, Constantin allait, sans s'en douter assurément, donner naissance à des compétitions, des ambitions, des calculs politiques sans nombre autour de cette fortune destinée à de nobles usages, mais qui devait trop souvent être détournée de sa fin, avant d'être confisquée par l'Etat, aux jours sombres du déficit budgétaire et des menaces de banqueroute.

Il est à noter qu'aucune constitution n'avait autorisé l'Eglise à posséder. Elle tenait ce droit de l'usage. La loi romaine était large, sous ce rapport, en ce qui concernait les associations. En rendant la liberté à l'Eglise en 313, Constantin avait simplement rendu au « corps » des chrétiens, les biens que la persécution lui avait ravis. Du même coup, l'empereur reconnaissait et consacrait le droit de posséder dans l'Eglise. La constitution du 3 juillet 321 accordait à chacun le droit de laisser en mourant ce qu'il voudrait à l'Eglise catholique, *sanctissimo catholicæ venerabilique concilio*. Cette formule, fréquente dans les textes, désigne non pas l'Eglise universelle, mais la communauté locale de cette Eglise. C'était là un précieux privilège. Les communautés juives, hérétiques ou schismatiques pouvaient posséder, mais n'avaient pas le droit de recevoir des legs.

La faculté concédée à l'Eglise catholique était si large que le besoin se fera sentir plus tard de la restreindre, dans l'intérêt des familles. Au surplus, ces restrictions seront de nouveau supprimées par Marcien en 455. On peut laisser à l'Eglise tout ce que l'on veut : biens meubles ou immeubles, par legs ou fidéicommis, ou au titre d'héritage.

5° *Le respect du dimanche.* — Quand on lit les sermons de saint Césaire d'Arles, on constate que la coutume de chômer le jeudi, ou « jour de Jupiter » demeurait assez répandue, même chez les chrétiens. Césaire s'élève contre cette coutume païenne. Il semble que le jeudi ait gardé, comme un lointain souvenir de l'honneur dont les païens l'entouraient, je ne sais quel parfum de « vacance » et de « jour de réjouissance ». Mais les chrétiens avaient de très bonne heure substitué au sabbat ou samedi des Juifs, le « jour du Seigneur », dont nous avons fait le mot *dimanche*. Au temps de Constantin, ce jour s'appelait dans tout l'empire romain le « jour du soleil, *solis dies* » [3].

Le même jour où Constantin avait accordé la capacité successorale aux églises catholiques, il avait publié une constitution sur le respect du *venerabilis dies solis*. Chose curieuse, il garde le nom païen du jour, tout en lui donnant un titre de vénération publique, en raison de son rôle dans la vie chrétienne.

En quoi consiste le culte du dimanche ? La loi de Constantin interdit, ce jour-là, l'activité des tribunaux et l'exercice des métiers urbains. Donc repos complet pour les juges et les ouvriers. Par contre, les paysans pourront poursuivre, ce jour-là, les travaux des champs, afin de ne pas perdre « une facilité accordée par la Providence céleste ». On ne commande pas le temps. Il faut le saisir au vol quand il est favorable à la culture. De là, cette liberté concédée aux paysans.

On notera qu'à cette époque, l'évangélisation des campagnes est à peine entamée. Le christianisme est essentiellement urbain. Les habitants des districts ruraux — les *pagani* ou habitants des *bourgs* champêtres — sont tellement attachés encore à l'ancienne religion qu'on appellera cette dernière le « paganisme », c'est-à-dire la *religion des paysans*. Il faudra bien des efforts et bien du temps pour arriver à l'extirpation des superstitions paysannes. Et peut-être en restera-il toujours quelque chose, jusqu'à nos jours ! Mais la loi du respect du « jour du soleil » ne tient pas compte de la religion des artisans ou des ouvriers, pas plus que des juges. Elle leur impose le chômage à tous, mais non aux paysans. De même, Constantin autorisait,

[3] Il a gardé du reste ce nom en plusieurs langues vivantes, notamment en anglais, *sunday*, et en allemand : *Sonntag*.

ce jour-là, les marchés. Et il ne peut y avoir de doute que le respect du « jour du soleil » était, dans la pensée de Constantin, un hommage à la religion chrétienne. Eusèbe, qui a écrit une vie de Constantin, — un panégyrique, à vrai dire, plus qu'une biographie critique, — l'interprète ainsi :

« Il établit, dit-il, qu'un jour serait regardé comme spécialement destiné à la prière... le jour du Seigneur et du Salut [4] ... Il fit une loi pour tous les sujets de l'Empire romain d'avoir à chômer le jour auquel le Seigneur a donné son nom. »

Il ajoute que l'empereur fit honorer par toute l'armée « le jour du Sauveur, qui est aussi appelé celui de la lumière et du soleil ».

Il est clair qu'en gardant l'expression vulgaire de « jour du soleil », on ne pensait déjà plus à un culte du Soleil, mais au culte de Jésus ressuscité.

A ce propos, il est intéressant de noter la pensée de l'Eglise primitive au sujet du dimanche. Chez les Juifs, on avait mis l'accent sur le *repos*. Le sabbat était enveloppé d'interdictions invraisemblables. Tout l'Evangile est plein des conflits entre Jésus et les Pharisiens, à propos du repos sabbatique. Ce fut un héritage du Christ, chez les premiers chrétiens, de faire du dimanche avant tout un jour de prière, et seulement subsidiairement un jour de repos. Le chômage n'est imposé, ce jour-là, que pour faciliter la prière [5].

Avant Constantin, au contraire, les chrétiens ne pratiquaient le chômage que dans la mesure nécessaire à l'exercice de la prière. Les offices étaient longs et solennels. Le dimanche était vraiment « le jour du Seigneur ». Avec Constantin, le chômage devint légal, dans la mesure dite plus haut.

Mais Constantin restait volontairement dans l'imprécision au sujet du culte de la divinité qui devait occuper le « jour du soleil ». Il était tenu à quelque ménagement envers le paganisme. Il restait lui-même, semble-t-il, dans une sorte de pénombre, au sujet de l'idée à se faire de Dieu. S'il imposait la prière, « au jour du soleil », à tous ses soldats, il ne pouvait ignorer que l'armée, dans sa majorité, demeurait païenne. Elle devait le rester longtemps encore.

« Soucieux d'unité et d'ordre, Constantin trouva une prière où chacun reconnaîtrait son Dieu. Mithra, le *Sol invictus*, n'en est pas absent. Le jour du Seigneur était celui du soleil. Précieuse concordance, qui permettait de célébrer le même jour un culte universel à des dieux différents. »

La conclusion de M. J. Gaudemet est nette. Après avoir examiné les mesures législatives de l'empereur concernant le paganisme et le judaïsme, il résume ainsi son exposé :

« Envisagée dans ses mesures législatives, la politique religieuse de Constantin apparaît pleine de prudence. Sans doute dépasse-t-elle la simple reconnaissance du christianisme. Toutefois, l'équilibre n'est pas rompu totalement. Le clergé est favorisé, mais les prêtres païens l'étaient depuis longtemps et le clergé juif eut, lui aussi, ses privilèges. La protection des esclaves contre leurs maîtres juifs n'est pas réservée aux seuls chrétiens. Si les privilèges concédés aux catholiques sont refusés aux hérétiques, les autres cultes ne sont pas encore persécutés. Les pratiques païennes ne sont limitées que pour des raisons de sûreté politique. Les hérétiques sont mal vus. Mais les seules constitutions de Constantin qui les concernent se bornent à les soumettre au droit commun des charges publiques ou même atténuent l'incapacité qui les frappaient. L'opposition à l'hérésie est d'ailleurs dictée, elle aussi, par des considérations politiques plus que religieuses. »

Constantin tenait pour assez vaines les discussions théologiques et leur reprochait de ruiner l'ordre et l'unité de l'empire. Le plus souvent,

« il respecte les diverses croyances. Ses successeurs agiront différemment et le changement entre le droit du IV^e^ et celui du VI^e^ siècle se marque par la rareté, au code de Justinien, des constitutions constantiniennes, traitant de questions religieuses. Tolérance d'un indifférent ? Il n'y paraît point. Les préférences de l'empereur pour la religion chrétienne se font progressivement plus nettes. Elles ne l'entraînent pas à persécuter ceux qui pensent autrement. Seuls les hérétiques sont ramenés au droit commun. Aux autres religions, il témoigne son respect, sinon ses faveurs. »

C'est par erreur que parfois l'on a attribué à Constantin la prohibition de l'haruspicine païenne, et la suppression des sacrifices aux idoles. Eusèbe signale bien une loi en ce sens, mais c'est plutôt un désir qu'il exprime, une anticipation qu'il formule. Ses continuateurs s'y sont trompés. Mais comme nous savons par des documents sûrs que les sacrifices ne furent interdits qu'en 341 et l'haruspicine qu'en 357, il faut bien conclure que les mesures prises par Constantin n'étaient pas aussi radicales que les chrétiens l'auraient peut-être désiré. On s'accorde actuellement à dire qu'il se borna à interdire l'haruspicine *privée*, qui pouvait aisément servir à fomenter des troubles politiques, et à réglementer l'exercice public de la même pratique, en exigeant que les conclusions de la consultation des haruspices lui soient toujours communiquées à lui-même, avant d'être publiées.

Précaution de simple police ! A une époque de transition, il est probable que l'on ne pouvait mieux faire.

II

L'un des faits qui dominent l'après-guerre de 1945 est incontestablement l'importance énorme acquise par deux peuples, qui furent alliés durant la guerre et qui sont devenus rivaux après la victoire : les U. S. A. et l'U. R. S. S. Amérique et Russie sont devenus comme les deux pôles d'attraction ou de répulsion de l'univers entier. Les meilleurs esprits ne cessent de dénoncer le péril de la formation de « deux blocs ». Il faut, à tout prix, empêcher cette division de la planète en deux camps ennemis. Si, par malheur, cela se produisait, la guerre risquerait de jaillir du premier incident venu. Déjà certains indices semblent rappeler cette période dangereuse que l'on avait, il y a dix ans — dix ans seulement, en vérité ! — surnommé « la guerre des nerfs ».

C'est ce qui explique l'intérêt passionné que dé-

[4] Le dimanche est le « jour du Salut », parce que la Résurrection du Christ fut l'accomplissement de notre salut. Chaque dimanche est une petite Pâques. — Le texte d'Eusèbe est dans *Vita Constantini*, l. IV, chap. 18

[5] Ne serait-ce pas une sorte de retour à la conception juive et païenne, que la prédominance de l'idée de repos sur celle de service divin, que nous voyons se propager de nouveau autour de nous, même chez de « bons chrétiens » ? On se débarrasse, pour ainsi dire, de sa dette envers Dieu, au moyen d'une messe aussi brève que possible, pour avoir tout un jour à consacrer au loisir, au sport, à la promenade, aux réunions de famille, etc.

sormais nous prenons à tous les aspects de la vie américaine, comme à ceux de la vie russe. Il n'y a donc pas, pour ainsi parler, de semaines où ne soit publiée, dans l'une ou l'autre de nos Revues quelque étude concernant l'Amérique ou la Russie ou les deux ensemble.

Voici les *Etudes* de septembre 1947, et en première page, un article au titre grandiloquent d'un prêtre américain : John La Farge, *L'Eglise catholique des Etats-Unis dans une perspective mondiale*

« Qu'on le veuille ou non, constate l'auteur de l'article, le monde entier est affecté par la manière dont les grands problèmes du temps présent sont résolus aux Etats-Unis. Au programme figurent des questions aussi brûlantes que le fondement moral de la famille, le divorce, le *birth control* et autres déviations,le problème racial ou celui des minorités ethniques, le cinéma et autres divertissements modernes, la formation des jeunes au civisme chrétien et social, enfin le laïcisme à l'école. »

Jusqu'à la guerre, le catholique américain se sentait comme noyé dans une majorité non-catholique. Il songeait surtout à préserver sa foi et à faire son salut. Mais la guerre a élargi prodigieusement son horizon. Les catholiques mobilisés, — les G. I., comme on dit [6], — ont fait le tour du monde. Ils ont pris contact soit avec les vieilles nations catholiques d'Europe, soit avec les missions étrangères. Ils ont été témoins de la « catholicité » effective de leur foi et de leur Eglise. Ils ont ressenti la douceur et la fécondité de la *parenté spirituelle* que crée l'identité des croyances. Ils ont entrevu le rôle qui est désormais dévolu aux U. S. A. dans la défense des valeurs humaines et divines, que nous groupons sous le nom de civilisation. Ils ont pris conscience de la responsabilité que confèrent aux Etats-Unis leur richesse et leur force. La nation américaine est sortie définitivement de son isolement traditionnel. Elle est invitée sinon contrainte à prendre en charge toutes sortes de problèmes économiques auxquels sont liées des questions politiques, sociales, religieuses et morales.

Le catholicisme américain n'a pas encore complètement évolué, en fonction de ces devoirs nouveaux de son pays. Il garde les traces des conditions dans lesquelles il est né et a grandi jusqu'à présent :

« Le visiteur du vieux monde qui examine le catholicisme américain risque de critiquer les mesures compliquées prises ici par l'Eglise pour préserver son caractère spécifique : insistance sur le surnaturel, défiance de toute action pouvant affaiblir la structure hiérarchique de l'Eglise et prêter le flanc au soupçon d'indifférentisme. Comme partout, les aspects les plus spectaculaires et conquérants de la foi sont moins en vedette, alors que le côté le plus austère ou moins attrayant risque d'occuper l'avant-scène. »

C'est que le catholique américain doit se prémunir contre une ambiance particulière. Pour la majorité des Américains non-catholiques, la religion est affaire de sentiment. Chez les simples, elle se dégrade en simple démonstration émotionnelle. Dans les milieux cultivés, elle a pris la forme d'un vague humanitarisme. Le catholique américain vit et se meut dans un monde où les notions chrétiennes essentielles : le salut, la sainteté, la prière, l'Eglise, sont devenues presque vides de sens et répugnent souvent aux esprits les plus réfléchis et les plus délicats, qui s'acheminent dès lors vers l'incrédulité totale. Le catholique doit donc affirmer sans cesse les vérités les plus élémentaires de sa foi, pour échapper à l'atmosphère de confusion et d'obscurité où se perdent ses concitoyens.

Et cependant, le catholique américain n'oublie pas qu'il serait vain de se tenir sur la défensive. « Les grandes leçons qui viennent d'être mises en lumière, de manière si frappante, par le cardinal Suhard, s'appliquent manifestement à notre situation aux Etats-Unis. » Il ne s'agit pas seulement de vivre, mais de conquérir. L'Eglise est virtuellement toute l'humanité. Toutes les âmes sont à elle, parce qu'elles ont toutes été rachetées par le sang de Jésus-Christ. Elle a mission de les éclairer et de les sauver toutes, sans exception.

Pour cela, il faut faire appel à des méthodes nouvelles. Un point de vue que les catholiques américains avaient jusqu'ici peu envisagé, c'est celui des rapports entre la foi et la justice naturelle.

« Nous découvrons que, si nous voulons préserver l'intégrité de la famille chrétienne et la protéger effectivement contre les maux du divorce, des pratiques anticonceptionnelles, de l'enfance délinquante et des foyers brisés, nous devons étudier les conditions matérielles et le milieu social du chez soi, des loisirs, de l'hygiène publique, de la sécurité sociale, etc. Pareil raisonnement, familier aux catholiques européens, est tout neuf pour l'esprit américain. »

Il faut que ce soit un prêtre américain aussi autorisé que M. John La Farge, le directeur de la Revue catholique *America*, qui nous dise cela, pour que nous le croyions. Nous aurions pu penser, sans cela, que l'Amérique était en avance sur nous, en matière d'action sociale.

Le catholique américain s'est laissé devancer par les esprits religieux non-catholiques de son pays. Justement parce que le dogme s'est en quelque sorte évanoui, les autres formations chrétiennes d'Amérique se sont rejetées sur les œuvres sociales et humanitaires, un peu comme les socialistes incroyants de chez nous, qui gardent un parfum de l'Evangile sans la foi. Il y a là un retard à rattraper. C'est nous, catholiques, qui avons la clef des questions qui tourmentent l'univers. Mais il s'agit de faire entrer la clef dans la serrure, c'est-à-dire dans la conscience universelle, et de la faire tourner, alors qu'elle a fini, semble-t-il, par se rouiller entre nos doigts. Il y a peut-être beaucoup à faire chez les catholiques américains, pour comprendre parfaitement la conjoncture mondiale actuelle. C'est ce qui nous paraît ressortir des lignes suivantes de notre auteur :

« Accoutumé à ses propres catégories, le jeune catholique américain est dérouté par les divers mouvements spécialisés et les divers milieux qu'il rencontre dans le catholicisme européen. Il se demande pourquoi, dans une contrée couverte d'églises et de couvents, les cardinaux américains, lors de leur passage à Paris, en se rendant à Rome, n'ont pas obtenu une garde d'honneur du gouvernement d'un pays soi-disant catholique. Le jeune catholique français, en revanche, est étonné par la complète indépendance des Universités américaines vis-à-vis de l'Etat ou par les controverses dans lesquelles les catholiques américains s'engagent avec leurs frères non-catholiques sur l'interprétation des clauses religieuses inscrites dans la Constitution de leur pays. »

[6] G. I. est l'abrégé de l'expression *Government Issue*, ce qui veut dire : *Equipé par l'Etat.*

De toute évidence, il s'agit là, pour nous, de questions relativement peu importantes. Sur tout l'essentiel, nous serions d'accord avec nos frères catholiques d'Amérique. Mais nous ne nous connaissons pas assez les uns les autres, et il faudrait qu'une coopération intellectuelle et religieuse pût s'établir entre les élites catholiques du vieux et du nouveau monde. De tout cœur, en tout cas, nous souscrivons au souhait final de M. La Farge :

« Puisse-t-il venir bientôt ce jour où nous pourrons tous dire : *nous autres chrétiens*, en insistant davantage sur *chrétiens* et bien moins sur *autres*. »

III

A peine a-t-on parlé des Etats-Unis qu'il faut se tourner vers la Russie. Dans les *Travaux de l'Action populaire*, d'octobre 1947, C. Wilczkowski traite ce thème : *L'Eglise et l'Etat en U. R. S. S.*

Il y a eu réconciliation entre l'Eglise orthodoxe et l'Etat communiste [7]. Plusieurs années se sont écoulées depuis ce temps-là Peut-on déjà faire le point des résultats obtenus ? « De part et d'autre on se déclare satisfait de l'état de choses présent ». L'auteur de l'article que nous analysons emploie des expressions très fortes pour dépeindre les progrès de l'idée religieuse en Russie :

« En considérant, dit-il, l'essor prodigieux que prend le renouveau religieux en Russie soviétique, on peut dire que l'Eglise orthodoxe récolte maintenant ce qu'elle a semé au cours des noires années de persécutions, où elle connut une purification intérieure et fut lavée par le sang des martyrs. A coup sûr, c'est la fermeté, le courage et l'abnégation de ses meilleurs représentants qui lui valut un regain de prestige et qui mit fin à ce discrédit où elle était tombée aux yeux du peuple, par suite de son inféodation à l'Ancien Régime et de sa bureaucratisation. D'autre part, l'Eglise a bénéficié des excès même de ses adversaires : c'est l'immense déception engendrée par l'athéisme militant et par la morale communiste, qui ramène au bercail les fils prodigues, dégrisés par une expérience désastreuse. »

Si ces notations sont exactes, elles offrent une grande portée. Elles indiqueraient qu'au pays du communisme on commence à ouvrir les yeux sur les faiblesses doctrinales du système, on s'aperçoit que la société est en péril dès qu'elle s'abandonne à l'athéisme, et que la religion est nécessaire aux masses comme aux individus.

S'il est exact, disons-nous, que le retour à la vie religieuse prend d'énormes proportions en Russie, cela tient évidemment d'une part à l'énergie des croyants, en dépit ou plutôt à cause même des persécutions, et aussi au réalisme des gouvernants qui veulent capter une force qu'ils n'ont pu anéantir.

L'Etat n'a pas seulement tenu ses promesses envers l'Eglise orthodoxe, mais satisfait, semble-t-il, des services qu'il en reçoit, il « lui a témoigné et continue à lui témoigner une bienveillance extraordinaire qui ressemble à de l'empressement. »

Les impôts écrasants qui frappaient les paroisses ont été abolis. Des églises ont été rendues au culte. On est en train d'en rouvrir d'autres. De très vastes couvents ont été restitués à l'Eglise, où l'on a pu réinstaller les reliques des saints les plus vénérés des fidèles et où des moines ont pu reprendre la vie religieuse. Les sonneries de cloches sont de nouveau autorisées ; les séminaires et académies théologiques se sont rouverts ; l'activité des « sans-Dieu » a été liquidée et leur presse interdite. Les membres du clergé sont entourés de respect et d'honneurs ; les dignitaires de l'Eglise sont reçus dans les cérémonies officielles, avec tous les témoignages protocolaires dus à leur rang ; dans les documents officiels, le Patriarche et les évêques sont désignés par leurs titres ; la presse soviétique est purgée de toute attaque et de toute allusion désobligeante à l'égard du clergé et de la religion. Le mot « pope » lui-même, qui était courant jadis, mais qui était une expression péjorative pour désigner un prêtre orthodoxe, est banni non seulement de la presse, mais même du langage ordinaire.

Deux conséquences ont découlé de cette situation toute nouvelle : d'une part, le clergé, remis en possession de sa liberté apostolique, peut déployer une activité beaucoup plus intense. D'autre part, le peuple, dans une atmosphère détendue au point de vue religieux, s'est jeté en masse vers les sanctuaires où s'est produit un renouveau admirable de la vie liturgique et des pratique religieuses. Les chiffres fournis par les autorités orthodoxes sont éloquents à ce sujet. On doit les reconnaître conformes à la vérité, d'autant plus que la situation de l'Eglise en Russie ne permettrait que difficilement une surenchère numérique.

« Dans la cathédrale patriarcale de Moscou, le nombre des communiants atteignit, pendant le Carême 1947, le chiffre d'environ 400.000 personnes (contre 250.000 en 1946). Dans la cathédrale St-Nicolas, à Léningrad, on a pu enregistrer 10.000 communiants, pendant un dimanche de Carême : un prêtre y réussit à donner les Saintes Espèces à environ 1.000 personnes par heure. Des chiffres analogues (bien qu'évidemment plus modestes) ont été relevés dans d'autres églises de moindre importance. »

Bref, en se basant sur ces statistiques, on a pu évaluer, pour 1947, à 30 % de la population totale de l'U. R. S. S. le nombre des pratiquants effectifs. Il convient d'y ajouter environ 30 % de croyants de toute confession. On peut donc avancer que 60 % de la population se rattache à la foi chrétienne. Cela représente plus de 100 millions de croyants. On estime que la presque totalité des nouveau - nés reçoit le baptême. Un très grand nombre de membres du parti communiste ont cessé de s'opposer au baptême de leurs enfants. Les obsèques religieuses sont de plus en plus fréquentes. Dans un des cimetières de Léningrad on compte de 75 à 80 % d'enterrements religieux.

Dira-t-on que l'Eglise a payé très cher ce renouveau de ferveur ? Ce serait se tromper sur les circonstances que nous analysons. L'Etat a constaté que l'Eglise restait fidèle aux principes qu'elle avait énoncés, par la bouche du patriarche Tikhon, puis par celle du patriarche Serge, en pleine persécution :

1° Loyalisme envers l'Etat, mais non-immixtion dans le domaine politique, social et économique ;

2° Collaboration avec l'Etat, sur le terrain patriotique ;

3° Abstention de toute critique directe du communisme et désaveu de toute lutte présente, passée et future contre le régime établi.

Et voici comment les théologiens orthodoxes commentent leur position.

[7] Se reporter à notre Causerie du 5 juin 1947, col. 467 et suiv.

Sur le premier point, il est bien entendu que le loyalisme envers l'Etat ne consiste qu'en une reconnaissance du « pouvoir de fait », sans aucune concession à la doctrine que professe ce pouvoir. L'Eglise recommande aux fidèles l'obéissance à l'Etat et à ses lois, mais elle souligne que l'athéisme et le matérialisme sont des erreurs et demeurent incompatibles avec la doctrine chrétienne. Le royaume de Dieu n'est pas de ce monde. L'Eglise est donc logique en se refusant à modifier les institutions humaines par des moyens « extérieurs ». Elle compte pour cela sur la prière, la patience, l'action en profondeur dans les âmes.

Sur le second point, aucune difficulté. Les chrétiens russes sont aussi patriotes que les autres citoyens. C'est la tradition de l'Eglise nationale en tout pays.

Pour le troisième point, les choses sont moins nettes. L'Eglise renonce à toute critique directe du communisme, mais elle entend prêcher les doctrines chrétiennes, dont l'acceptation entraîne le renoncement au matérialisme marxiste. C'est toujours la régénération intérieure opposée à l'action extérieure. En Russie, il est probable que c'est la meilleure méthode. En pays latin ou anglo-saxon, nous aimons non seulement à prêcher nos convictions, mais à réfuter les doctrines adverses. Il nous semble que nous sommes plus francs, plus conséquents avec nous-mêmes, plus efficaces envers ceux que nous voulons préserver de l'erreur. Il reste donc dans la position orthodoxe quelque chose d'incertain. Notre auteur le reconnaît :

« En effet, dit-il, la lutte de l'Etat contre l'Eglise est représentée aujourd'hui comme le fruit des erreurs politiques de l'Eglise liée à l'Ancien Régime, et l'on passe sous silence le fait que le communisme militant s'est acharné contre la religion en général et contre l'Eglise en tant que telle, bien qu'il cherchât toujours des prétextes politiques pour justifier ses excès. L'équivoque à ce sujet, que l'Eglise ne dissipe pas, est, sans doute, le seul compromis moral dont on peut lui faire grief. Pour le reste, sa position est théoriquement inattaquable. Sa ligne de conduite, pour être souple, est digne et conséquente et ne saurait être qualifiée d'opportuniste. »

On notera toutefois que s'il en est ainsi des principes énoncés par le Patriarcat et les autorités officielles de l'Eglise, il n'est pas exclu, que, dans la pratique, l'on aboutisse à des complaisances excessives. Par exemple, le patriotisme de l'Eglise russe peut fort bien l'entraîner à une collaboration avec une politique de puissance, qui exploite à ses profits les sentiments orthodoxes de certaines nations voisines. De plus, dans leur zèle loyaliste envers l'Etat, certains membres du clergé se serviront d'expressions hyperboliques, pour célébrer les libertés accordées à l'Eglise par le régime soviétique. Ils vanteront les vertus civiques du généralissime Staline. Sans concessions doctrinales au communisme, certains n'hésiteront pas à qualifier de providentielle l'action du gouvernement marxiste. Des prêtres russes n'ont pas craint d'inviter les fidèles à aller aux urnes en masse et de voter pour le « bloc des sans-partis et des communistes ».

« Enfin, oubliant la charité chrétienne, un ecclésiastique a demandé la peine de mort pour les criminels de guerre, faisant chorus avec la presse officielle... »

Tout en avouant ces faits, les autorités orthodoxes les déclarent regrettables, elles font remarquer qu'en pays totalitaire, elles sont à peu près inévitables, et qu'après tout les représentants de l'Eglise ne sont nulle part à l'abri des défaillances et des erreurs. Que l'Etat communiste trouve son compte au régime actuel, l'Eglise orthodoxe refuse d'en tenir compte, dès lors qu'elle-même en tire d'immenses avantages, en vue de sa tâche spirituelle. Ce retour rapide et massif à la foi ancestrale scelle une alliance de plus en plus étroite entre l'Eglise et le peuple. Le bénéfice est si grand que l'Eglise refuse de s'arrêter à toute autre considération et qu'elle accepte loyalement sinon joyeusement le régime qui lui permet un tel triomphe.

Mais que pense-t-on dans les milieux gouvernementaux de cette résurrection religieuse ?

« Si l'Eglise orthodoxe peut s'estimer satisfaite de la symbiose paradoxale avec l'Etat communiste, la satisfaction de ce dernier paraît, à première vue, moins compréhensible. »

L'Etat a gagné des sympathies profitables, des concours précieux, il a évité des oppositions qui pouvaient devenir gênantes. Il maintient l'unité intérieure du peuple russe, grâce à son opportune tolérance dans le domaine religieux. Il renforce ainsi sa position, il tient bien en mains toute la puissance nationale que des divisions religieuses risquaient d'affaiblir. Mais il paie tout cela au prix de sacrifices idéologiques. On dirait que le communisme, qui lui sert à acquérir, à bas prix, des coopérations spontanées à sa politique mondiale, dans tous les pays du monde, lui est surtout précieux pour l'exportation, mais qu'il n'y attache plus le même prix dans sa politique intérieure. Le matérialisme marxiste est mis en sourdine, dès lors qu'il lui est interdit d'afficher son athéisme essentiel et qu'il lui faut laisser la liberté au christianisme, son adversaire doctrinal le plus dangereux.

Sous ce rapport, il y a une évolution très nette de la politique russe. Au « romantisme » de Lénine a succédé le « réalisme » de Staline. La différence entre le léninisme pur, que prolongent les trotzkistes, et le stalinisme, est là. Staline a constaté que la religion russe était un fait de première grandeur et il a décidé de ne plus la combattre, au risque d'être débordé sur sa gauche, par les léninistes convaincus.

Que telle soit bien la position, c'est ce que montre notre article :

« C'est au début de la dictature stalinienne que l'Eglise a reçu son premier statut légal, qui lui permit de reprendre haleine et de regrouper ses forces. C'est à l'époque de la nouvelle Constitution (1936) que la religion — autrefois « opium du peuple » — fut déclarée compatible, en quelque sorte, avec le civisme soviétique et que la liberté du culte et de conscience fut timidement mise en pratique. Enfin, c'est au moment de la condamnation des historiens marxistes et de la publication des nouveaux manuels d'histoire qu'on réhabilita le rôle de l'Eglise, dans le Moyen Age russe.

Comme on le voit, on se tromperait en attribuant uniquement au rôle de l'Eglise, au cours de la dernière guerre, et à son loyalisme patriotique, dans la défense de la sainte Russie contre l'envahisseur germanique, le changement de politique à son égard. Le mouvement d'émancipation avait

commencé depuis des années, avant la guerre. Elle l'a seulement accéléré.

Les dirigeants communistes peuvent-ils pour autant voir d'un bon œil ce qui se passe dans les profondeurs de la nation dont ils voulaient faire la patrie du communisme universel ?

Au début, il est probable qu'ils ont considéré les mesures de tolérance de Staline comme de simples manœuvres tactiques. Il s'agissait de ne plus heurter de front des préjugés séculaires, ce qui aurait pour unique résultat de leur rendre vigueur. Il était plus sage, en bonne tactique communiste, de traiter la religion par le mépris, de lui laisser le champ libre, et d'attendre sa disparition, automatiquement, du développement de l'instruction communiste.

Mais voilà qu'au lieu de mourir de sa bonne mort comme on s'y attendait, cette religion s'avise de remonter en flèche. Une nouvelle explication de la tactique communiste se fait jour. Il n'est plus question de mépris de la religion, ni d'espoir de la voir s'éteindre, au grand jour de la science moderne.

« Interrogée à ce sujet, dans une conversation privée, une haute personnalité soviétique justifia l'attitude du Gouvernement de la façon suivante : « Nous sommes, déclara-t-elle, en présence d'un mouvement de masses. Or, le Gouvernement soviétique a pour principe de prêter la plus grande attention à ces mouvements. Sa politique présente s'explique par le respect qu'il professe pour l'opinion de larges couches loyales du peuple soviétique, dont il ne veut pas heurter les sentiments. »

Traduisons : le mouvement est trop fort, pour que le gouvernement songe à l'enrayer. Il préfère le capter à son profit, si possible. Il y est arrivé par des mesures non seulement de tolérance, mais même de bienveillance. Peu importe au fond ce que pense et ce que croit le peuple soviétique, pourvu qu'il obéisse et se fasse le serviteur docile des plans des dirigeants communistes !

« Mais si ce raisonnement explique bien la tolérance de l'Etat envers l'Eglise, il n'explique guère l'encouragement que celle-ci reçoit à l'heure actuelle. En mettant fin à la propagande antireligieuse et en facilitant l'expansion de l'Eglise et la prédication de la Parole divine, le Gouvernement ne semble pas chercher à endiguer et à circonscrire le mouvement religieux dont, pourtant, il ne saurait ignorer le dynamisme. Y aurait-il à cela une autre raison que l'on éviterait de nommer en toutes lettres ? Nous croyons que certaines réflexions que l'on peut entendre dans les milieux gouvernementaux autorisent cette hypothèse. »

Pour l'instant, on se borne à dire qu'il y a, entre l'Eglise et l'Etat, communauté d'action et de sentiment dans « le secteur patriotique ». On met l'accent sur ce qu'il y a de semblable entre le *Misereor super turbam* de l'Evangile et la préoccupation communiste envers la classe ouvrière et paysanne. La « sollicitude envers l'homme » du communisme serait l'équivalent de la charité chrétienne.

Nous ne serions pas étonnés, quant à nous, que, prudemment et lentement, Staline vise à une sorte de consécration de sa personne et de sa politique, par l'Eglise nationale. Si on l'appelle couramment « le tsar rouge », il lui reste à prendre officiellement un titre dont il exerce tous les pouvoirs. Peut-être assisterons-nous à un couronnement de Staline, par le patriarche de Moscou ?

Dès maintenant, à coup sûr, la position russe est éminemment paradoxale. La Russie profite du concours bénévole de tous les communistes athées et matérialistes du monde entier, violemment anticléricaux dès qu'ils sont les maîtres quelque part. Elle continue à se poser en championne de la révolution prolétarienne mondiale, au nom de l'Internationale communiste. Et dans le même temps, elle fait du nationalisme intense en Russie, poursuit des buts spécifiquement russes, s'accommode aux goûts, aux sentiments religieux, aux aspirations séculaires du peuple russe. Et les partis communistes du monde entier feignent de ne pas s'apercevoir de cette évolution intérieure. Ils jurent qu'ils ne font pas le jeu de la Russie, mais uniquement celui du prolétariat universel. Au besoin, ils se posent, chacun dans le pays où il se développe, en défenseurs du patriotisme local. On est ainsi en pleine équivoque.

En tout cas, voici la conclusion de l'article si curieux que nous avons analysé :

« Tout se passe comme si l'Etat idéocratique d'hier, évoluait lentement vers un Etat laïque, se détachant de ses racines doctrinales. D'un totalitarisme marxiste, il passerait à un totalitarisme étatiste. Ce que, de tout l'héritage léniniste, il chercherait à maintenir coûte que coûte, ce n'est que la formule économique n'admettant pas « l'exploitation capitaliste de l'homme par l'homme », le système de l'économie socialiste — pierre angulaire de l'Empire soviétique.

On peut voir, dans cette tendance, le développement naturel de la politique que Staline a inaugurée, il y a vingt ans, lors de sa lutte contre Trotzky et les autres épigones de Lénine. Du « socialisme dans un seul pays » au « patriotisme soviétique », du « patriotisme soviétique » au nationalisme actuel — telles sont les étapes de son évolution. En cherchant à doter l'Etat d'assises solides, Staline fut amené tout naturellement à renouer avec l'histoire russe et à reconnaître dans la tradition nationale une base plus stable que celle qu'offrait une doctrine internationaliste aux relents trotzkistes. « Tout ce qui est national est nôtre », c'est de cette formule maurassienne que semble s'inspirer la dictature actuelle. Dans cet ordre d'idées, la religion traditionnelle cesse d'être un élément hostile, du moment, tout au moins, qu'elle renonce à toute action dans le domaine politique et économique. Si l'on tient compte de cette orientation de la dictature stalinienne, sa politique religieuse paraît moins surprenante qu'elle n'en a l'air. Il se peut qu'il faille chercher son explication, non pas dans le domaine de manœuvres tactiques, mais dans une modification profonde des fondements idéologiques de l'Etat soviétique, poursuivie consciemment et méthodiquement, bien que d'une façon discrète et prudente. »

IV

Jusqu'où ira l'évolution « consciente et méthodique », dont on vient de nous parler ? C'est ce que nul ne saurait dire. Un grand peuple, habitant un pays neuf et immense, est en marche. Il est inévitable qu'il entraîne le monde entier à sa suite, soit pour l'assimiler, soit pour en être combattu.

Dans un second article, les *Travaux de l'Action populaire*, sous le titre : *Témoins de la vie en U. R. S. S.*, fournissent à notre curiosité quelques données importantes.

Rappelons-nous d'abord les traits physiques : la Russie a une surface triple de celle des U. S. A.

et quarante fois supérieure à celle de la France. Elle comprend quelque 200 peuples différents ; il est donc très difficile de la connaître à fond. Sa population s'élève à environ un dixième de celle du globe, vivant sur un sixième des continents. Décrire la Russie géographiquement est déjà une tâche immense. Mais la décrire au point de vue ethnographique est encore plus malaisé. On comprend le mot de Dostoïevski :

« Le peuple russe ?... Un seul d'entre vous peut-il dire qu'il ait une connaissance parfaite du peuple russe ? »[8]

C'est encore plus difficile aujourd'hui, pour deux raisons également graves : la première, c'est que le peuple russe est en marche, évolue rapidement, et qu'il s'ignore lui-même ; la seconde, qu'il est préservé, dans une large mesure, des curiosités étrangères, par le fameux « rideau de fer ».

Une chose, en tout cas, apparaît avec évidence, c'est l'obligation de distinguer nettement entre le peuple russe et le régime qu'il subit. Ce que nous avons dit, au point de vue de la politique religieuse, semble montrer qu'il y a une victoire certaine de l'âme russe, religieuse et même profondément mystique, en son fond traditionnel, sur l'idéologie d'importation étrangère, qui sert de drapeau officiel à son gouvernement. Qu'était-ce en somme que Karl Marx ? Un Allemand. Les Russes seraient en train de répudier sa doctrine. Elle leur est cependant utile, pour rallier de puissants partis, dans les pays voisins. De là ce paradoxe que nous avons analysé plus haut : faveur à l'Eglise russe au dedans et élimination de l'athéisme militant, et alliance au dehors avec le matérialisme marxiste et l'athéisme qu'il comporte.

Sur le peuple russe lui-même, ses possibilités et son avenir, il faut consulter ceux qui l'ont longuement et patiemment étudié. M. H. C. Bovet, dans l'article que nous résumons, nomme les principaux de ces « témoins de la vie russe ». Nommons-les après lui.

Ernest Jucker a vécu en Russie durant seize ans, surtout en Sibérie, de 1916 à 1932. Après les débuts de la Révolution, il fut chargé par les autorités soviétiques d'organiser le premier « Technicum pédagogique » en Sibérie, puis de prendre la direction de la formation des maîtres et instituteurs de la jeunesse sibérienne. Il fut même, durant un temps, membre du Gouvernement soviétique local d'une grande partie de la Sibérie, au titre de sans-parti et d'étranger. Il a donc approché de très près les hauts fonctionnaires soviétiques et il a été en contact prolongé avec les populations sibériennes. Revenu dans son pays d'origine, M. Jucker a publié, à Neufchâtel (Suisse), un livre de 304 pages, intitulé : *En pleine vie russe*. Son récit, nous dit-on, est extrêmement vivant, documenté, passionnant même. Il se montre sévère pour les chefs soviétiques, leurs doctrines et leurs méthodes. Et cependant, il reste plein d'admiration pour le peuple russe, ses capacités humaines et ses virtualités d'avenir. Il décrit notamment l'évolution prodigieuse d'un jeune Tartare, Appolon Totucheff. C'était une sorte de petit sauvage, vivant dans les forêts qui bordent le cours supérieur de l'Ob. Or, en quelques semaines, il parvint à assimiler les éléments de la culture occidentale et à créer la langue écrite de sa tribu, celle des Choriens. Le professeur n'en revenait pas d'une telle facilité. Il écrit :

« Une vraie frayeur, mêlée de reconnaissance, se fait jour, quand je pense qu'avec Totucheff, j'ai vécu un moment unique de l'histoire de son peuple. »

Et ce n'est pas là un exemple isolé. De nombreux Yakoutes et Samoyèdes viennent au « Séminaire des minorités ethniques » et en sortent avec les éléments de la culture.

Cela implique des possibilités d'avenir que l'on ne saurait calculer. Mais ce n'est pas seulement l'avenir russe qui remplit M. Jucker d'admiration, c'est encore davantage son passé culturel. Il a pu, durant son long séjour prendre connaissance des chefs d'œuvre de la littérature russe et il note à ce propos :

« Une vie nouvelle, complètement inconnue, s'est ouverte devant moi et par la connaissance de l'admirable langue russe, je suis entré dans l'univers spirituel où règnent Tolstoï, Tourguenief, Gogol, Lermontoff, Pouchkine, Nekrassov. Ce que, à soi seul, cela signifie, on ne peut le savoir que si l'on se rend compte à quel point leurs œuvres originales sont au-dessus des traductions qu'on en a faites. »

M. Jucker a-t-il tout admiré en Russie ? Bien loin de là. Il a voulu être pleinement sincère, et il dit le mal comme le bien, mais son récit laisse entrevoir toute la vérité qui réside dans cette phrase de Dostoïevski :

« Oui, nous croyons que la nation russe est un phénomène extraordinaire dans l'histoire du genre humain. »

Parmi les livres intéressants concernant la vie russe, il faut signaler encore celui de M. F. Bornet, *Je reviens de Russie* (Paris, Plon), composé d'articles parus d'abord dans le *Figaro*. L'auteur a passé 39 ans en Russie. Il a vu le régime actuel succéder au régime impérial. Il a connu la récente guerre, et n'est revenu en France qu'en 1946, après un long séjour dans un camp de concentration, à la suite de la rupture des relations franco-russes en 1941.

Un autre ingénieur français, M. Jules Cotte, a consigné aussi ses souvenirs, qui se situent entre les années 1914-1918, puis 1928-1932, dans un ouvrage qui a pour titre : *Un ingénieur français en U. R. S. S.*, (Paris, Calmann-Lévy). Naturellement, il ne se borne pas à décrire l'application du plan quinquennal auquel il a collaboré comme ingénieur chimiste. Il consacre de nombreuses pages aux problèmes humains, et les pages descriptives, pittoresques et vivantes, abondent dans son livre. Il conclut en donnant un tableau impressionnant des ressources matérielles et humaines de la Russie.

On trouvera des renseignements convergents, dans la brochure de l'ambassadeur américain J. E. Davies, *Mission à Moscou* (Montréal, Canada, 568 p.). Mais on y verra aussi les impressions d'audience de l'ambassadeur aux fameux procès de 1937-1938, grâce auxquels, par une sorte de « purge drastique », toute opposition fut liquidée en Russie, par Staline.

Bien que fermement attaché à la démocratie américaine, M. Davies déclare, lui aussi, qu'il a « acquis un profond respect et une grande estime pour le peuple russe. »

[8] *Journal d'un écrivain*, Paris, Gallimard, p. 118.

Parmi les « témoins » du peuple russe, il faut encore compter M. Jean Champenois, qui a vécu en Russie de 1937 à 1945, donc exactement durant la période de guerre. Il était correspondant d'une grande agence de presse française. Il a pénétré dans la vie familiale, sociale, culturelle de tout un peuple tendu vers la victoire, dans une guerre nationale. Les notations précises qu'il apporte, par suite de son contact quotidien avec le peuple, donnent de la vie russe un tableau particulièrement attachant en cette période tragique où les troupes allemandes montaient à l'assaut de la vieille Russie.

De tous ces témoignages, ressortent quelques conclusions importantes.

En premier lieu, il est sûr que l'Union soviétique est partie, en 1921, d'un niveau extrêmement bas, alors que s'achevait la guerre civile.

On est donc amené à admettre que seule une collectivisation industrielle aussi poussée que celle qui fut imposée par le régime communiste permit à un pays aussi vaste et aussi invertébré de rattraper en vingt ans, après une révolution d'une ampleur et d'une violence inouïe, les nations industrielles d'Europe. C'est ce que pense notamment M. Lochard, inspecteur général de mines, dans sa brochure : *A propos de l'organisation de la production en économie stalinienne*. Créer des centaines d'usines, les mettre en marche, les alimenter à jet continu, c'était un vrai tour de force. Staline l'a accompli, nous dirons tout à l'heure à quel prix. Etait-ce payé trop cher ? Question vaine et insoluble. Le prix payé est une chose qui n'a pas cours sur les marchés : *la liberté individuelle* [9].

C'est un autre tour de force que d'avoir fait passer, dans le même laps de temps, plus de 130 millions de paysans d'une économie pastorale ou agricole, du type familial et routinier, à une économie industrialisée et collectivisée ! Cela certes ne se fit pas sans erreurs ni sans difficultés. Mais on peut dire que le dirigisme eut le dernier mot.

Dans une brochure publiée avant son accession au pouvoir, Staline avait déjà exprimé l'idéal de sa future politique, en des termes frappants. Il s'agissait pour lui d'unir le réalisme pratique des Américains au mysticisme enthousiaste des Russes. Donner de l'efficience aux Slaves, sans leur enlever leur puissance de dévouement, de docilité, de sacrifice à une idée une fois consentie, voilà ce qu'il voulait. Il crut sans doute d'abord que le mysticisme russe garderait toute sa force, en substituant l'idéal communiste à l'idéal chrétien, — c'est-à-dire la passion du salut de l'homme sur cette terre, — à celle du salut au paradis, dans la vie future. Mais il s'aperçut que le mysticisme russe était attaché, plus qu'il ne croyait à l'idéal chrétien... Alors, ce qu'il veut, c'est l'emploi de cette force incommensurable au triomphe du nationalisme russe. Pour cela, il estime qu'il lui suffira d'opposer le mysticisme russe orthodoxe au mercantilisme américain. Mais, avant tout, il était nécessaire d'industrialiser la Russie et de l'équiper sur le même pied que l'Amérique. Nous assistons à cette course à la primauté qui sera peut-être aussi une course aux armements et à la mort !

[9] On pourrait, sans doute, ajouter : *et des vies humaines !*

V

Nous avons parlé du prix payé par la Russie, pour être conduite au degré où nous la voyons parvenue, au point de vue concentration, production, puissance militaire, influence diplomatique. Et nous avons dit : le prix payé, c'était *la liberté individuelle*.

C'est ce qu'il est permis en effet de conclure d'un article publié par William van Narvig, dans la *Revue de Paris* d'octobre 1947, sous le titre : *La Police secrète en U. R. S. S.*

Il faut noter avant tout que la toute-puissance de la police ne fut pas une invention du communisme. Il ne fit que continuer et embellir les pratiques en usage sous la domination tsariste.

« Au temps du régime tsariste, tout homme, toute femme, tout enfant, Russe ou étranger, devait avoir un passeport. Ce passeport devait être contrôlé et timbré par la police du quartier. Quand on quittait la ville, définitivement ou pour un simple déplacement, le passeport devait être contrôlé au départ par la police du quartier, et à l'arrivée par celle de la ville ou l'on se rendait. »

Imaginez ce régime en France : un voyageur ne pouvant, qu'il soit Français ou non, aller de Paris à Nantes ou de Lyon à Bordeaux, sans un visa de passeport au départ et à l'arrivée ! De même, il était impossible en Russie tsariste de changer de quartier, dans la même ville, sans faire viser son passeport. Cependant, à cette époque, le voyageur n'avait pas de permission à demander, il pouvait circuler à son gré, sous la condition du visa.

Le régime communiste a aggravé la dépendance du citoyen, par rapport à la police, en supprimant les voyages libres. On ne peut plus se déplacer sans autorisation.

Supposons que le Russe reste chez lui et qu'il s'abstienne de toute critique à l'égard du gouvernement, il peut parfaitement ignorer jusqu'à l'existence de la police secrète. Mais s'il prononce des paroles imprudentes, sans qu'il sache comment cela se produit, la police fond sur lui, sur sa famille et ses amis. Si la chose a quelque gravité, il est emmené au loin, il est retenu dans un camp de concentration. On ne le reverra peut-être plus, mais si on le revoit, il aura appris à se taire.

« Le Gouvernement communiste n'a que faire des gens qui lui sont hostiles ; il lui importe peu qu'ils meurent ou qu'ils vivent. »

Etes-vous étranger, alors vous ne pouvez pénétrer en Russie que sous le contrôle incessant de la police. C'est elle qui vous autorise à entrer, c'est elle qui préside à tous vos déplacements, non sans avoir fait une enquête minutieuse sur les raisons de votre venue et de votre séjour et avoir vérifié toutes vos allégations avec la plus soupçonneuse défiance. La police vous suit partout. Elle sait à qui vous parlez et elle veut savoir ce que vous avez dit. Tout Russe auquel vous aurez adressé la parole sera immédiatement convoqué par la police. Dans 999 cas sur 1000, il dira tout ce que vous lui avez confié, parce qu'il redoute le camp de concentration, s'il ne s'exécute de bon gré.

Plus que tous les autres voyageurs, les diplomates étrangers sont soumis à cette surveillance constante et jalouse. S'ils s'en plaignent, on leur répond que c'est l'usage du pays.

« Sir Archibald Clark-Kerr, l'ambassadeur d'Angleterre, se plaignit un jour à Staline en personne des détectives qui étaient sans cesse à ses trousses. Staline se mit à rire et prétendit qu'il était, lui aussi, soumis au même désagrément. On n'y pouvait rien changer, car cette pratique faisait partie du système du gouvernement. »

De fait, cette police s'est parfois montrée dangereuse même pour les personnes au pouvoir. La police secrète — la *Tchéka* — fut créée peu après l'accès de Lénine au pouvoir, par les soins du célèbre communiste Djerjinsky, un Polonais, resté illustre pour cette raison même. La Tchéka passait pour implacable. On lui a attribué des victimes par millions. En général, les récits horrifiants qui ont été faits de son activité étaient exacts, bien que parfois exagérés. La Tchéka était l'instrument du terrorisme le plus affreux des temps contemporains. Mais Djerjinsky, après avoir fait mettre à mort, croit-on, environ 1.200.000 personnes, fut assassiné à Moscou en 1926. Il fut immédiatement honoré comme l'un des héros du parti et une ville prit son nom. C'était du reste un lettré qui a laissé des volumes de prose et de vers.

Il fut remplacé par Yagoda, l'un de ses meilleurs acolytes, originaire de Galicie. Yagoda réorganisa la Tchéka et lui donna un nouveau nom. Ce fut le *Guépéou*. Mais sous ce nouveau nom, le système garda ses procédés et son objectif : suppression de tout adversaire du communisme.

En 1936, Staline lui-même sentit la griffe du monstre. Yagoda s'était allié aux adversaires de Staline, Zinovief et Kamenef. Ils formèrent ensemble un complot pour le renverser. Il y eut plusieurs jours de lutte indécise au sein de la direction du Parti. Finalement, le clan de Staline l'emporta. La faction opposée fut sauvagement épurée. Ce furent les fameux procès, que tout le monde connaît, au moins par ouï-dire. Yagoda fut exécuté avec tous ses complices.

Mais Staline se le tint pour dit. Il ne voulut plus courir de tels risques. Il chercha un homme de confiance et choisit Beria, en le chargeant de réorganiser une fois encore la police secrète. Le Guépéou fut supprimé, comme l'avait été la Tchéka. Le nouveau nom, encore en usage actuellement, fut le N. K. V. D. Pour prévenir toute conspiration, le contrôle du nouvel organisme s'étendit à toute la vie nationale. On estime à un million le nombre des agents qui en font partie. Beria reçut le titre de général. Il recruta de jeunes communistes du meilleur teint, et en forma une véritable armée spécialisée, avec son armement, son artillerie, son aviation, son costume spécial. Ses effectifs s'élèvent à environ 400.000 hommes. Elle a pour mission de réprimer tous les troubles intérieurs. Pendant la guerre, elle suivait les troupes de choc et liquidait immédiatement les traîtres et les collaborateurs des nazis. Dans les pays satellites, que l'U. R. S. S. a groupés autour d'elle, c'est le N. K. V. D. qui a mis sur pied les gouvernements de complaisance qui ont été constitués, et leur a permis d'organiser leur propre police sur le modèle qu'il leur offrait. Tous les éléments considérés comme dangereux ont été acheminés vers la Russie. En récompense des services rendus pendant la guerre, Beria a été élevé, en 1945, au rang de maréchal.

Il ne faudrait pas croire que la surveillance de cette formidable police ne s'exerce qu'à l'égard des étrangers, surtout de diplomates et des correspondants de presse, particulièrement tenus en suspicion, où à l'égard des citoyens du commun en Russie. La vie et les activités des membres du parti communiste sont aussi l'objet d'un contrôle incessant.

« Plus un communiste s'élève dans la hiérarchie du parti, plus la Police secrète le surveille étroitement ; car plus sa position est importante dans l'Etat, plus sa trahison éventuelle risque d'être dangereuse. C'est pourquoi la Police secrète établit et conserve un dossier sur chaque membre du parti. Les membres du Politburo sont surveillés avec plus de vigilance que quiconque, même plus que les étrangers. Quand par hasard l'un d'entre eux se déplace, il est entouré d'une garde invisible, mais toujours présente. Si leurs actes officiels aussi bien que leur vie privée restent des secrets jalousement défendus contre le monde extérieur, vis-à-vis de la Police secrète, ils vivent dans une maison de verre ; le N. K. V. D. n'ignore rien de ce qui les concerne. »

Il est aisé de voir qu'Hitler avait copié sa Gestapo sur le Guépéou. De même, il avait imité le système russe des camps de concentration. Les noms qui nous font horreur de Dachau ou de Mauthausen ont leurs équivalents dans la langue russe, où ils sont antérieurs. Au surplus, la détention dans des camps, pour crime politique est une tradition russe très ancienne. Le tsar Ivan-le-Terrible, qui régna de 1533 à 1584 et le premier prit le titre de tsar, fit arrêter tous les chefs de l'opposition, qui étaient naturellement tous des nobles, et il les relégua dans un camp du nord de la Toundra, où « ils devaient se repentir de leurs fautes, tandis que le froid amer glacerait la moëlle de leur os. »

Deux cents ans plus tard, Pierre-le-Grand faisait de même pour les *streltsi*, révoltés contre son autorité, en 1698. Au cours du XIX^{e} siècle, le bannissement dans un camp de concentration ou en Sibérie devint le complément ordinaire de toute condamnation politique. Cela se faisait « par mesure administrative », sans procédure légale, sans appel, sans formalité. La Police d'Etat vous prenait dans votre lit, si elle vous jugeait dangereux, vous faisait entrer dans un cortège de déportés vers des régions lointaines et désolées. La plupart des chefs communistes ont connu ce système et avant de l'appliquer, ils l'ont subi eux-mêmes. C'est le cas notamment de Staline et de nombre de dirigeants du parti. Une fois au pouvoir, non seulement ils n'ont pas songé à supprimer des méthodes dont ils avaient souffert, mais ils les ont perfectionnées et rendues *plus rapides, plus implacables, plus efficaces*. Là, comme partout, Staline ne fait que continuer bien des usages nationaux, en les portant à leur maximum de puissance.

Le collaborateur de la *Revue de Paris* raconte comment il a connu, vers 1926, pour la première fois, les camps de concentration. C'était pendant l'ère surnommée en Russie la NEP, ou Nouvelle Economie Politique.

« Vers cette époque, dit M. van Narvig, je me trouvai dans un train qui allait de Leningrad à Mourmansk. Quelque part, au sud de Kem, près du cercle arctique, le train stoppa, par suite d'une avarie survenue à la locomotive, ce qui arrivait alors très fréquemment sur les chemins de fer russes. L'arrêt dura plusieurs heures, le temps qu'une autre machine pût être envoyée. Comme

j'étais muni de papiers officiels, j'obtins la permission de sortir du train et de me promener aux alentours. Un camp de concentration était situé à quelque distance de la ligne, sur une étendue de terre ferme, au milieu d'un vaste marécage arctique. Il était constitué par des baraques en bois à un seul étage, qui rappelaient des hangars pour marchandises et étaient pratiquement sans fenêtres. Le camp était fortement gardé du côté de la voie ferré, mais les trois autres côtés n'étaient pour ainsi dire pas surveillés. Si l'un des prisonniers voulait se perdre dans la tourbière sans fond, rien ne l'en empêchait. »

Quelle sorte de gens contenait ce camp ? C'était une véritable cité, avec environ 10.000 habitants : principalement des *Nepmen*, c'est-à-dire des commerçants enrichis sous la *Nep*, des prêtres, des paysans riches ou koulaks, des membres de l'ancienne bourgeoisie qui s'étaient permis de critiquer le régime. Il y avait des hommes et des femmes, mais les hommes l'emportaient en nombre. En vertu du principe inscrit dans la Constitution soviétique : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger » — on sait que la phrase est empruntée à saint Paul (II Thes., III, 10) — les habitants du camp sont astreints à un travail très dur, ce qui ne veut pas dire qu'ils mangent beaucoup. Ils ne reçoivent aucun salaire. Leur ration alimentaire quotidienne consistait en une demi-livre de pommes de terre bouillies, un peu de soupe aux choux sans viande et deux tranches de pain noir. On peut dire qu'ils étaient réduits au-dessous des plus misérables esclaves de l'antiquité païenne. Leurs vêtements, même ceux des femmes, n'étaient que des haillons. Ils travaillaient à assécher le marécage, en vue de construire une nouvelle ligne de chemin de fer de Kem à Arkhangelsk. Leur apparence était pitoyable : êtres décharnés, courbés, lamentables, avec des gestes d'automates, de blêmes figures osseuses aux yeux caves, au regard désespéré.

« On aurait cru voir des spectres plutôt que des êtres humains. Tout autour d'eux s'élevait la puanteur fétide du marécage. »

L'auteur cite un cas particulier, qu'il a pu analyser en détail. Il s'agissait, en effet, d'un de ses parents éloignés. Il avait été l'un des dirigeants d'une grande usine de Leningrad et vivait confortablement alors dans un bel immeuble dont il était le propriétaire. Au temps de la NEP, il prêta de l'argent à un ami, qui avait ouvert un magasin libre. Quand cette sorte de magasins qui avaient la faveur du public, fut estimée indésirable, comme faisant une concurrence redoutable aux magasins d'Etat, la Police secrète arrêta non seulement les négociants coupables de trop bien réussir, mais aussi leurs amis et associés. L'ingénieur fut saisi, envoyé dans un camp de concentration, du côté de la mer Blanche. Sa femme et sa fille pensèrent en devenir folles. Elles ne reçurent de ses nouvelles qu'au bout de 14 mois, par simple carte postale, ne disant rien de plus que le fait qu'il vivait encore. Mais sa fille ayant ensuite épousé un ingénieur membre du Parti, il se fit démarches sur démarches pour obtenir sa libération. Il fut alors relâché, au bout de huit ans, et placé sous la garde de son gendre. On lui donna un emploi d'aide-comptable dans un grand magasin. Le malheureux, toute la journée, penché sur ses livres, alignait ses chiffres sans mot dire. Le soir, rentré chez lui, il se laissait tomber sur une chaise, regardait dans le vide et continuait à se taire.

« Je l'avais très bien connu avant la révolution. ... Il était l'animateur de notre groupe. Lorsque je le revis après tant d'années, je ne le reconnus pas. Il n'avait que 42 ans ; cependant on eût dit un homme de 70 ans. Son corps était squelettique, son visage ridé et desséché, ses yeux vitreux et sans expression. Il me reconnut instantanément ; en apparence sa seule réaction fut une poignée de main inerte : « Enchanté », dit-il. Et ce fut tout. Un soir, je parvins à lui tirer quelques mots. Je compris qu'il vivait encore sous l'emprise d'une terreur continuelle : « Je vous en prie, ne me posez pas de questions. C'était horrible, plus horrible que les mots ne peuvent l'exprimer. Si je parle, ils me renverront là-bas ! »

Les anciens de Dachau doivent être dans un état semblable ; mais on voit que ce n'est pas le nazisme qui a inventé l'horrible système !

Combien sont-ils dans les camps de concentration ? Nul ne le sait. La Police a seule les chiffres et les noms, qu'elle cache soigneusement. D'après les calculs sérieux qui ont été faits à ce sujet, on estime à six millions le nombre des déportés de ces camps avant la guerre, par suite des persécutions religieuses, de la liquidation de la NEP et de la collectivication rurale. Les descriptions qui ont été faites parfois de colonnes de travailleurs allant au travail, dans les usines de guerre, en Sibérie, sous la conduite de soldats en armes, et vêtus de haillons, ne doivent concerner que cette sorte de travailleurs tirés des camps de concentration.

Avant la guerre, le nombre des internés avait un peu décru, par suite de la mortalité énorme dans les camps et des libérations. Les années de guerre ont vu de nouvelles déportations massives. La rentrée des Russes dans les pays baltes a fourni des effectifs considérables aux camps.

« C'était un fait indiscutable que 25 % des populations d'Esthonie, de Lithuanie, de Lettonie et de la Pologne orientale d'avant-guerre ont été déportées pour être remplacées par des immigrants dévoués corps et âmes au parti communiste. »

A vrai dire, tous ces déportés ne furent pas envoyés dans des camps, mais beaucoup furent transplantés d'office en des régions d'Asie Centrale ou de Sibérie. Un nombre considérable d'entre eux fut toutefois la proie des camps, où les rejoignirent des Roumains, des Hongrois, des Bulgares.

L'auteur affirme que « vers le milieu de 1945, les internés des camps, véritables esclaves, augmentés des déportés des nations satellites, étaient au nombre de *vingt millions* ». (C'est lui qui souligne).

Actuellement, il est probable que ce nombre est un peu moins fort. Voici ce qui résulte des rapports qui semblent les plus sûrs :

La Russie emploie environ *onze millions* de travailleurs-esclaves, venant des pays étrangers, et se décomposant ainsi : Allemands, cinq millions de prisonniers de guerre ou de déportés des régions occupées par les Russes, en outre 400.000 Allemands qui habitaient depuis de longues générations en Transylvanie et que la Roumanie a cédés à la Russie comme prix de cette province reprise à la Hongrie ; — Polonais, plus de 500.000 considérés comme hostiles au gouvernement de Bierut, patronné par Moscou ; — Prussiens et Polonais de Prusse orientale, la presque totalité de la popula-

tion, soit plus de deux millions ; — Yougo-Slaves, 300.000 expédiés en Russie par Tito, à titre de cadeau à la « maison-mère » du communisme ; — Hongrois, plus de 300.000 venant surtout de Transylvanie, où ils sont considérés comme indésirables par les Roumains ; — Bulgares, 250.000 regardés comme hostiles au régime ; — Roumains, même nombre, pour la même raison ; — Autrichiens, 250.000 et Slovaques, autant. Les chiffres donnés font un total de 9 millions et demi. Le reste, jusqu'à onze millions, doit être de provenance diverse.

Pour comprendre l'énormité de cette statistique effarante, il faut se rappeler que la Russie a épuisé ses possibilités de recrutement de main d'œuvre : 1° par l'appel fait aux campagnes, depuis 1921, pour l'industrialisation du pays ; la Russie passa de 1921 à 1939 de 4 millions à 20 millions d'ouvriers, sans parler de 4 millions de « cols blancs » comprenant les cadres et employés ; 2° par les pertes de guerre. Or, la Russie envisage non seulement un plan de reconstruction écrasant, mais une industrialisation renforcée, en un nouveau plan quinquennal, grâce au matériel pillé en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale et orientale, en Mandchourie et dans les pays balkaniques. Elle a donc un besoin tragique de main d'œuvre. Et dès qu'il s'agit des besoins du parti et de la nation, elle ne s'arrête plus à aucune considération d'humanité. Il y a quelque chose de dramatique à penser qu'un régime qui se donne pour but de « soustraire l'homme à la honteuse exploitation du capital », aboutit à la mise en servage, probablement pour leur vie entière, de millions d'être humains ! Retour à la civilisation de Néanderthal !

VI

L'homme de Néanderthal ! Mais était-ce bien un homme ? Et quelle sorte d'homme ? Un dégénéré ou un arriéré ? Les lecteurs de l'*Ami* se souviennent d'avoir vu (2 octobre 1947) des aperçus très intéressants sur les problèmes que posent à la théologie les découvertes récentes au sujet des origines humaines. Ils en ont conclu qu'il est encore trop tôt pour formuler des essais de conciliation entre la science et la révélation, non pas en raison de l'incertitude du dogme, mais à cause du caractère encore très hypothétique des conclusions scientifiques.

Nous voudrions donner, en terminant cette Causerie, les résultats auxquels s'arrête, dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* de Toulouse, de juillet-septembre 1947, le P. F. M. Bergougnioux. Son article est intitulé : *Essai de classification raisonnée des hominidés fossiles*.

Après avoir rappelé sommairement les origines de l'anthropologie préhistorique, depuis le vénérable chercheur, Boucher de Perthes (1788-1868), il en vient aux faits considérés comme bien établis. Tout le monde est d'accord pour estimer qu'à partir de l'Aurignacien, les traits essentiels de l'Homme sont fixés. Tout au plus rangera-t-on les races de Cro-Magnon, de Grimaldi, de Chancelade, de Wadjak, sous l'étiquette *Homo sapiens fossilis*, pour les distinguer de l'*Homo sapiens actualis*. Pour ne pas être trop surpris des variétés de races fossiles, il suffit de se rappeler que l'Homme actuel comprend des variétés aussi éloignées les unes des autres que les petits Négrilles d'Afrique du sud (taille moyenne : 1 m. 36) et les immenses Ecossais de Galloway (taille moyenne : 1 m. 79).

Il est certain toutefois que l'homme de Néanderthal posa, dès son apparition, des problèmes difficiles à résoudre. Il fut découvert, près de Dusseldorf, dans le vallon de Néanderthal, en 1856, sous forme d'un fragment de crâne. Etait-ce un animal ? Cela paraissait bien invraisemblable, étant donnée la capacité crânienne. Mais quelle sorte d'homme avait-on là ? Il fallut attendre de nouvelles découvertes pour se prononcer. Ces découvertes se sont, au surplus multipliées, depuis lors.

> « Il n'est plus permis aujourd'hui de penser qu'il s'agit d'un homme exceptionnel. Depuis 1908... toutes les parties de l'Ancien Monde ont fourni leur contingent : on connaît aujourd'hui quelques 90 individus provenant de 24 stations de France, Belgique, Allemagne, Croatie, Espagne, Italie, Moravie, Gibraltar, Maroc, Afrique, Palestine du sud et Java. C'est donc bien une race humaine dont l'extension géographique était considérable et dont le psychisme est indubitable. »

L'homme de Néanderthal était en possession d'une technique pour la fabrication des outils ; il connaissait le feu ; il enterrait ses morts avec des rites funérailles attestant la croyance à la survie.

Sans nous arrêter au détail des découvertes en tout sens, allons droit à la classification, qui semble à retenir de tout cela. L'Homme fait partie du Règne animal, dans l'embranchement des Vertébrés, la classe des Mammifères, l'ordre des Primates, le sous-ordre des Hominiens, la famille des Hominidés, le genre *Homo*, et il constitue l'espèce *Homo sapiens*.

Tout ce qui n'est pas du genre *Homo* ne saurait prétendre au titre d'Homme. Dans ce genre, il est permis de ne distinguer que deux espèces : l'*Homo sapiens fossilis* et l'*Homo sapiens actualis*. Mais la première de ces espèces, la seule qui nous intéresse ici, comprend bien des races. Celles qui sont classées jusqu'à présent sont les suivantes :

1. Race de Cro-Magnon, ancêtre des Europoïdes,
2. Race de Grimaldi, ancêtre des Négroïdes,
3. Race de Chancelade (à affinités cro-magnoïdes),
4. Race de Moravie (à affinités néanderthaloïdes),
5. Race de Wadjak, ancêtre possible des Australoïdes,
6. Grande race de *Néanderthal*, qui, par ordre chronologique se résout en sous-races :

a) Néanderthaliens de Palestine (*Homo palestinus*, à affinités *Homo sapiens*),

b) Néanderthaliens d'Europe (type de la race),

c) Néanderthaliens de Rhodésie (*Homo rhodesiensis*),

d) Néanderthaliens de Java (*Javanthropus soloensis*).

Mais pour comprendre la portée de cette classification, il est indispensable d'avoir présents à l'esprit les types voisins d'*Homo sapiens*, sans pouvoir être confondus avec lui. Les genres voisins du genre *Homo*, sont au nombre de trois :

1. Genre *Pithecanthropus* comprenant les espèces suivantes : *a*) *P. erectus* de Java, — *b*) *P. robustus* de Java, — *c*) P. de Chine (*Sinanthropus pekinensis*), — *d*) P. d'Afrique (*Africanthropus njarasensis*).

2. Genre *Meganthropus*, dont on ne connaît encore qu'une espèce : *M. palæojavanicus de Java.*

3. Genre *Giganthropus*, également à espèce unique : *Giganthropus Blacki*, du sud de la Chine.

En outre, on n'est pas encore fixé sur la classification du crâne de Modjokerto et de la mâchoire de Mauer.

Les trois genres que l'on vient de nommer constituent la sous-famille des *Anthropiens*, dans la famille des Hominidés.

Existe-t-il des relations de parentés entre ces différents genres et l'*Homo sapiens ?* C'est ce qu'il est impossible de dire avec certitude.

Arrêtons-nous à ce qui semble le plus sûr :

« Tous les hommes actuels trouvent facilement leur place dans les quatre grandes races (Cro-Magnon, Grimaldi, Chancelade et Wadjak) qui, mis à part les nombreux métissages nés de l'ubiquité de l'espèce et de la facilité toujours plus grande des échanges, occupent sur la terre des emplacements assez nettement délimités, d'où elles ont souvent tiré leur nom : europoïde, négroïde, mongoloïde, australoïde, qui correspondent à « des groupements naturels d'hommes, présentant un ensemble de caractères physiques héréditaires communs, quelles que soient par ailleurs leurs langues, leurs mœurs et leurs nationalités. »

Chacun de ces groupes, il est vrai, se distingue à son tour, en sous-groupes, au sujet desquels les savants les plus spécialisés n'ont pas réussi encore à se mettre d'accord.

Chose cependant très importante :

« l'unanimité est aujourd'hui faite sur l'ensemble, et *personne ne discute l'unité de l'espèce humaine* — c'est nous qui soulignons — et sa division en quatre races principales ou grandes races qui se résolvent en un nombre assez mouvant de sous-races. »

Cela nous permet-il de nous faire une idée de leur origine ? Le données acquises en paléontologie sont-elles suffisantes pour permettre de construire avec quelque probabilité l'arbre généalogique de l'humanité ?

Un des faits les mieux établis, en paléontologie, est que c'est à partir de formes relativement indifférenciées que prolifèrent les rameaux. La formule : *arbre généalogique* est donc exacte. Il y a une souche, à partir de laquelle se produisent ou plutôt se sont produits des ramifications. La souche est formée d'êtres, qui paraissent très proches d'êtres antérieurs, tout en offrant des différences annonciatrices de changements imminents.

Si l'on admet qu'il en a été pour l'homme comme pour le reste des vivants, c'est au début du Pléistocène, qui ouvre la période quaternaire, qu'on peut placer l'origine du rameau proprement humain. Il n'est plus question de l'homme tertiaire. L'homme ne descend pas du singe. Mais les Anthropiens représentent bien, au seul point de vue anatomique — et en laissant à part le psychisme, c'est-à-dire la présence de l'âme raisonnable, — un chaînon intermédiaire entre les singes anthropoïdes et l'homme. Le volume du cerveau, pour des êtres d'une taille à peu près semblable, s'accroît régulièrement dans toute la série : il est de 450 à 500 cm3 pour les plus grands singes, de 1000 cm3 environ chez les Anthropiens, de 1300 et au-dessus chez l'homme.

Les géologues sont à peu près d'accord, pour déclarer qu'à Java tous les restes étudiés — crânes de Modjokerto mis à part — sont de la même époque. On est beaucoup moins catégorique pour l'Africanthrope et le Giganthrope.

A s'en tenir aux données les moins discutées, il apparaît qu'au pléistocène ancien, le groupe des Anthropiens comprenait au moins trois formes : deux Pithécanthropes et un Méganthrope, que l'on peut considérer comme un intermédiaire entre les Anthropoïdes (singes) et le Sinanthrope. Finalement le départ dans la direction de l'homme semble avoir été pris par le *Pithecanthropus erectus*, qui offre de grandes ressemblances avec le *Sinanthrope* d'une part et qui est très proche de l'homme de Néanderthal, d'autre part.

La race de Néanderthal a dû servir de lieu de passage. A Java, où l'isolement insulaire a permis la constitution d'une série qui semble régulière, on a la suite que voici : *Pithécanthrope, Néanderthaloïde de la Solo, Homo sapiens de Wadjak.*

En Occident, le point de départ semble avoir été le *Néanderthal de Palestine*, qui est antérieur au Néanderthal typique et présente certains caractères d'*Homo sapiens*. Les types néanderthaloïdes ont du reste divergé à partir d'une forme ancestrale commune. C'est en raison des caractères proprement humains qui se rencontrent dans la race de Néanderthal, que le P. Bergougnioux penche à y voir vraiment une race primitive humaine, bien qu'il avoue qu'on l'a couramment jusqu'ici mise en dehors de la race humaine. C'est du Paléolithique moyen au Paléolithique supérieur que se produit le changement définitif, qui doit aboutir à la silhouette humaine actuelle. Mais là encore les mutations se sont produites de façon discontinue et les reliques ancestrales ont été conservées dans certaines races. Les *crânes de Moravie* appartiennent sans doute possible à *Homo sapiens*, mais avec un mélange de traits anciens et de traits nouveaux. Ils se situent à l'*Aurignacien*, époque à laquelle appartiennent cependant des races déjà bien fixées telles que les *Négroïdes de Grimaldi.*

Enfin, à l'époque magdalénienne, le type de Cro-Magnon présente des mutations qui donnent naissance à l'homme de Chancelade.

Ces changements ne doivent pas nous surprendre. Il en est qui se poursuivent de nos jours. On note en particulier le passage des dolichocéphales nordiques à la brachy-céphalie. C'est simplement une preuve de la plasticité de l'anatomie humaine, n'affectant du reste à aucun degré l'unité raciale de l'homme.

Dans ses conférences à l'Institut catholique de Toulouse, l'hiver dernier, le P. Bergougnioux avait déjà traité le même sujet, et il s'était posé cette question par laquelle nous terminerons ce bref résumé : Peut-on se faire une idée des procédés employés par la nature pour la formation de nouveaux groupes et notamment de l'espèce humaine ? Il est entendu que ce qui distingue avant tout l'homme de l'animal c'est le psychique, la présence d'une âme douée de raison et de liberté. Les études récentes de Dubois (1930) ont prouvé qu'il ne faut pas regarder seulement le volume crânien, mais sa surface et ses circonvolutions. Le cerveau d'un homme compte deux fois plus de neurones que celui du Pithécanthrope et quatre fois plus que celui du chimpanzé, bien qu'il n'ait pas le double ni le quadruple de la contenance de l'un et de l'autre.

Comment donc a pu apparaître le cerveau si diffé-

rencié de l'homme, auquel est venue se joindre une âme nouvelle ?

La réalisation des mutations qui ont dû se produire exigeait deux conditions : la lenteur de la coalescence des os du crâne et un retard notable dans l'allure de la croissance.

N'oublions pas qu'un petit chimpanzé est adulte à quatre ans et vieux à six ou sept ans ! Cela revient à dire qu'un chimpanzé de quatre ans est aussi dévelpopé qu'un homme de vingt ans, et qu'un chimpanzé de sept ans est l'équivalent d'un homme de soixante.

Il existe de grandes ressemblances certes entre un fœtus simien et un fœtus humain, mais les différences sont considérables, entre les formes adultes de part et d'autre.

Ainsi, dans l'état actuel de nos connaissances, deux mutations brusques auraient été nécessaires, en dehors de la création de l'âme humaine, pour expliquer l'apparition de l'homme : l'une portant sur la constitution du crâne, les os tardant à se coller et permettant un développement plus considérable du cerveau, et l'autre portant sur l'allure générale de la croissance qui s'est trouvée étalée sur vingt ans au lieu de l'être sur quatre.

Que ces deux mutations se soient produites simultanément et toutes deux ensemble, c'est ce qu'il est impossible d'attribuer au hasard. Et c'est là que se place l'intervention ou, si l'on veut, le « coup de pouce » du Créateur ! Et quand on songe que tout se passe comme si la création entière *tendait* vers l'homme, comme vers sa fin, on est saisi d'admiration pour la lente et longue maturation d'un plan qui n'est autre que le plan conçu et décrété par la « Réalité ultime », ainsi que A. Huxley aime à appeler Dieu !

L. Cristiani.

LITURGIE

Q. — La note publiée dans l'*Ami* du 25 septembre 1947, p. 680, au sujet de la célébration de la fête de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus en 1948, est d'une brièveté telle qu'elle risque d'induire en erreur. Ne pourriez-vous pas remettre la question sur le métier et nous donner quelques indications supplémentaires ?

Q. — 1° L'Indult décennal de la S. R. C. du 26 juillet 1945 (P. 39/45) accorde aux diocèses de France *(in Gallia)* le privilège d'anticiper la solennité externe de Ste Thérèse de l'E.-J. le dernier dimanche de septembre, solennité d'ailleurs *facultative*.

« Solemnitas externa S. Teresiæ a Jesu Infante (in Gallia) anticipari *potest* in ultimam Dominicam Septembris per unam Missam cantatam seu solemnem et alteram lectam, dummodo non occurrat Festum dupl. I^ae^ cl. Si vero occurrit F. dupl. II^ae^ cl., permittitur tantum celebratio unius Missæ cantatæ seu solemnis. »

Mais comme en 1948, la fête de Ste Thérèse tombe un dimanche, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'user de l'Indult, sauf dans les paroisses où la fête du T. S. Rosaire serait double de I^re^ cl.

2° Le dimanche 3 octobre 1948, la fête de Ste Thérèse de l'E.-J., (dupl. II^ae^ cl. *primar.*) étant *plus noble* par la qualité que celle du T. S. Rosaire (dupl. II^ae^ cl. *secundar.*) empêche la solennité externe du T. S. Rosaire (sauf évidemment dans les paroisses où la fête du Rosaire est double de I^re^ cl.). Mais ce dimanche, on *pourra* (la solennité du T. S. Rosaire étant *facultative*) à *toutes* les messes faire mémoire du T. S. Rosaire *sub unica conclusione cum prima oratione*. (Voir Addit. ad Rubr. Miss. Tit. V, n. 3 et S. R. C. n° 4308, I, n. 2. Réponse des *Ephemer. Liturg.*) [1].

Voici la réponse des *Ephem. Liturg.* au *dubium :*

« Ad solutionem dubii, juxta regulas communes, sufficit S. R. C. decret. 4308, I n. 2... Igitur, die 3^a^ Oct. 1948, Festum SS^mi^ Rosarii externe celebratum *commemorari potest* secundum suum privilegium *in omnibus Missis*, — æquiparatur enim *quoad commemorationem* duplicibus I^ae^ cl., — exceptis excipiendis [2], *sive Festum S. Teresiæ celebretur externe ultima Dominica Septembris, sive non.* »

3° Le privilège de la solennité du T. S. Rosaire qui l'équivaut aux Dpl. I^ae^ cl., ne porte que :

a) sur le *nombre des Messes* permises le jour de la solennité,

b) sur les commémoraisons à faire ou à ne pas faire. Mais ce privilège ne change rien à la *qualité* de cette fête double de II^e^ cl. *secundar.* [3].

Q. — 1° Dans une communauté religieuse (v. g. dans un noviciat), quel est, au juste, le rôle de l'aumônier par rapport au chant liturgique ?

2° Pour la « messe dialoguée, » dans la pratique de laquelle on rencontre tant de variations, existe-il une forme quasi officielle ?

A cette messe, les fidèles peuvent-ils réciter, — en latin et à haute voix, — avec le prêtre, les prières de l'oblation de l'hostie et de l'oblation du calice (savoir : *Suscipe sancte Pater, etc.*, et *Offerimus tibi Domine, etc.*), puis, au moment voulu, le *Pater noster ?*

3° J'ai toujours été choqué de voir le procédé habituellement employé dans nos régions pour préparer les petites hosties qui devront être consacrées pour la communion des fidèles. On découpe ces petites hosties dans des pains d'autel destinés à fournir des hosties de grandes dimensions. Il en résulte que ces petites hosties portent tantôt le dessin d'un bras ou des pieds, tantôt celui d'une tête tranchée ou d'une partie du torse. Ai-je raison de voir en cela un abus, et, si oui, que puis-je faire pour qu'enfin il disparaisse ?

R. — Ad I. L'aumônier d'une communauté religieuse, d'un hôpital ou d'un pensionnat, etc., doit veiller à ce que, dans la chapelle où il est chargé de célébrer les fonctions liturgiques, les prescrip-

[1] Voici le texte de la S. R. C. :
« Omnes tamen Missæ de his solemnitatibus [il s'agit des fêtes autrefois célébrées le dimanche et reportées en semaine par le *Motu proprio* de Pie X, 23 octobre 1913] in Dominica celebratis *prohibentur* in omnibus Dominicis majoribus, et in aliis Dominicis in quibus fiat *officium nobilius* ipso festo cujus solemnitas externa peragitur , sed in casu, præterquam in Dpl. I^ae^ cl. Domini Ecclesiæ Universalis, in omnibus Missis quæ alioquin de solemnitate externe celebrata permitterentur, addatur ejus oratio sub unica conclusione cum 1^a^. »

[2] Excepté la messe *conventuelle.*

[3] La question est clairement traitée dans Levavasseur-Hægy-Stercky, édit. de 1940, tome I, p. 435 et 436, et note 2. Hébert est moins précis.

tions de l'Eglise relatives à la musique et au chant soient toujours fidèlement observées, mais, avant tout, durant ces fonctions susdites [1].

Quant à la méthode d'exécution des mélodies grégoriennes, il se gardera bien de paraître vouloir imposer ses préférences personnelles, s'il en a. Tout au plus pourrait-il se permettre, à l'occasion, quelque suggestion discrète.

Ad II. — En ce qui concerne la « messe dialoguée », il n'y a, pour le moment, rien d'autre de promulgué que le décret de la S. C. des Rites en date du 4 août 1922.

Un premier doute avait été soumis à la S. C., savoir : « An liceat cœtui fidelium adstanti sacrificio missæ, simul et conjunctim *respondere, loco ministri*, sacerdoti celebranti ? » — Resp. : « Ad Rdmum Ordinarium juxta mentem. Mens autem est : Quæ per se licent, non semper expediunt, ob inconvenientia quæ facile oriuntur, sicut in casu... Quapropter expedit, ut servetur praxis communis, ut in simili casu pluries responsum est [2]. »

Voici le second doute qui avait été proposé à la même S. C. : « An probandus sit usus, quo fideles Sacro adstantes, elata voce legant secreta, canonem atque ipsa verba consecrationis... ? » — Resp. : « Negative ; *neque permitti potest fidelibus adstantibus quod a rubricis vetitum est sacerdotibus celebrantibus... ;* ideoque mos enuntiatus, tamquam abusus, reprobandus est, et, sicubi introductus sit, omnino amoveatur ». (S. R. C., *decr., cit.*).

De cette dernière réponse, il ressort à l'évidence que l'on ne saurait permettre aux fidèles qui assistent à la messe de lire à haute voix, durant l'oblation de l'hostie et du calice, les prières correspondantes *Suscipe sancte Pater, etc.*, et *Offerimus tibi Domine, etc.*, alors que les rubriques prescrivent au célébrant de réciter *secrètement* ces mêmes prières [3].

Pour ce qui est du chant ou de la récitation du *Pater noster* à la suite du Canon de la messe, il est certain que, dans l'Eglise romaine, depuis au moins le temps de S. Grégoire le Grand, ils incombent au seul célébrant [4]. Toutefois, celui-ci laisse l'assistance — ou tout au moins le servant — formuler la demande finale de l'oraison dominicale ; *Sed libera nos a malo ;* après quoi lui-même, à voix basse, dit : *Amen.* A chacun donc de se maintenir dans le rôle qui lui est assigné par la rubrique.

Ad III. — Dans l'Eglise latine, il est de tradition assez générale et déjà ancienne que l'hostie destinée au prêtre qui célèbre la messe, porte quelque pieuse empreinte, v. g. celle d'une simple croix ou, même, d'un crucifix [5].

Bien que fort louable, — et donc à conserver là où il existe, — un tel usage n'a cependant jamais été l'objet d'une prescription formelle. De là, la décision suivante de la S. C. des Rites : « Quæstio orta quum sit inter nonnullos de Clero Imolen [6], an liceat missam celebrare quin in sacra hostia appareat imago Jesu Christi cruci affixi ? eaque ad Sacrorum Rituum Congregationem deducta, hæc in ordinario cœtu ad Vaticanum sub infrascripta die coadunata, referente R. P. Secretario, respondit : *Servetur consuetudo* ». (S. R. C., 26 avril 1834, n. 2714).

S'il en est ainsi pour l'hostie du sacrifice, on ne saurait se montrer plus exigeant pour la confection de celles qui sont destinées à la communion des clercs et fidèles. En fait, elles sont souvent découpées dans de plus grandes hosties, et l'on n'a pas à tenir compte de l'inconvénient bien minime que notre consultant signale comme pouvant résulter du découpage [7].

[1] C'est le célèbre *Motu proprio* de Pie X « *Inter pastoralis* », du 22 novembre 1903, avec l'Instruction pratique y annexée (S. R. C., n. 4121), qui constitue la charte de ces prescriptions. — Le code rappelle : « ... Leges liturgicæ circa musicam sacram serventur ». (can. 1264, § 1). — Au besoin, l'aumônier en référerait à l'Ordinaire du lieu.

[2] V. g. le 25 février 1921, pour Pesaro, et le 27 avril 1921, pour Malines (*Ephem. liturg.*, 1921, p. 111 et 113).

[3] Cf. Rubriques générales du Missel, tit. xvi, n. 1. De plus, il récite toujours seul la première de ces prières. — C'est avec le diacre (chargé autrefois de distribuer la communion sous l'espèce du vin) qu'à la messe solennelle il dit à voix basse la prière *Offerimus tibi Domine*.

[4] *S. Gregorii epistolarum*, l. IX, epist. xii (P. L., t. lxxvii, col. 957, A).

[5] Cf. Krazer, *De apostolicis nec non antiquis Ecclesiæ occidentalis liturgiis*, p. 147-148 ; — Corblet, *Histoire... du sacrement de l'Eucharistie*, t. i, p. 180-191 ; — *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. v, 1, art. *Fer à hosties*, col. 1366-1368.

[6] Imola (Italie). — Cf. Cappello, *Tract. canonico-moralis de sacramentis*, t. i, n. 287 ; — Durieux, *L'Eucharistie*, p. 168, note 1.

[7] Si, à une messe de sacre d'évêque, la sainte Hostie porte l'image du crucifix, personne n'est choqué de ne voir que le côté gauche de ladite image figurer sur la portion d'Hostie avec laquelle l'évêque consacré se communie.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Edgar Hocedez, S. J. — **Histoire de la théologie au XIX[e] siècle.** Tome iii, *Le règne de Léon XIII, 1878-1903*. — Bruxelles, Edition universelle, 53, rue Royale, 175 f. (belges).

L'ouvrage de l'abbé J. Bellamy, *La théologie catholique au XIX[e] siècle* (Paris, Beauchesne) est devenu aujourd'hui insuffisant. « Vu le grand nombre d'études parues depuis sur les théologiens et les courants d'idées, écrit le P. Hocedez, nous avons cru qu'il y avait lieu de la compléter et de reprendre l'histoire de la théologie en ce siècle, d'autant qu'écrivant avant la crise moderniste, le recul a manqué au sagace écrivain pour juger toute la portée de certains mouvements de pensée » (p. 8).

Cette nouvelle « Histoire » doit comprendre trois parties. La première décrit l'état de décadence de la théologie au sortir de la tourmente révolutionnaire et son réveil. La seconde raconte ses progrès, les efforts généreux mais parfois imprudents, pour adapter la théologie aux idées de la philosophie moderne, ainsi que les luttes souvent âpres qui en résultèrent. La dernière enfin montre l'efflorescence des sciences sacrées sous le règne de Léon XIII.

C'est ce troisième volume que le P. Hocedez fait paraître d'abord. Il forme un tout complet. Le concile du Vatican avait clos et couronné l'effort théologique de toute la première partie du siècle. Le règne de Léon XIII marque incontestablement le commencement d'une période nouvelle.